

PERSONNES CIBLÉES	Contremaître sanitaire (brevet fédéral) ou personnes au bénéfice d'une formation équivalente
TEMPS INDICATIF	Pour le traitement méthodique-didactique du module, nous recommandons aux prestataires de planifier 50 heures de cours.

### Compétences

Après avoir réussi l'examen du module, vous êtes en mesure de tenir compte des lois et des ordonnances sur l'énergie et d'effectuer le dimensionnement selon la directive W3. En outre, vous êtes capable de dimensionner des installations solaires et des pompes à chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire. Enfin, vous utilisez la chaleur dégagée pour la production d'eau chaude sanitaire et effectuez des calculs de rentabilité.

### Sujets / objectifs

#### 1. Concepts d'alimentation en eau chaude

- 1.1. Vous tenez compte des lois et des ordonnances sur l'énergie (C4).
- 1.2. Vous appliquez les normes et directives (C3).
- 1.3. Vous effectuez le dimensionnement selon la directive W3 (C4).

#### 2. Energies renouvelables et non renouvelables

- 2.1. Vous effectuez des calculs sur la base des lois et ordonnances sur l'énergie (C3).
- 2.2. Vous dimensionnez des installations solaires (C3).

#### 3. Récupération de chaleur

- 3.1. Vous utilisez la chaleur dégagée pour la production d'eau chaude sanitaire (C3).

#### 4. Calculs de rentabilité

- 4.1. Vous élaborez les bases pour les comparaisons de rentabilité de divers systèmes d'énergie (C3).
- 4.2. Vous effectuez des calculs de rentabilité (C3).

## **12.38 Technique des systèmes et de l'énergie**

VERSION : 29.04.2015

### **Examen du module / aides**

Vous terminez le module par un examen écrit de 120 minutes.

L'ensemble des documents écrits sont autorisés à l'examen.

Une partie de l'examen du module peut être effectuée sans documents écrits.

Une partie de l'examen peut être effectuée à l'aide de moyens informatiques.

### **Validité du certificat de module**

Le certificat de module est valable pendant 5 ans.